7 novembre 2008 2073

## Motion M1054.08 Michel Buchmann/Michel Zadory

(loi sur la santé: pratiques interprofessionnelles en réseaux de soins dans l'intérêt des patients)<sup>1</sup>

## Prise en considération

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'ai eu une discussion avec les motionnaires, qui m'ont informée qu'ils étaient prêts à accepter cette motion dans le sens des considérations du Conseil d'Etat, ce qui modifie un peu la position du Conseil d'Etat. Vous savez que le Conseil d'Etat, avec la nouvelle loi portant règlement sur le Grand Conseil, ne peut plus faire une proposition dans le sens des considérants. Après avoir réexaminé la situation et suite à la discussion avec les deux motionnaires, les deux motionnaires m'on confirmé qu'ils étaient disposés à considérer leur motion comme formulée en termes généraux selon l'article 70 al. 2 de la loi portant règlement sur le Grand Conseil et non pas comme une motion rédigée en toutes lettres. Si les deux motionnaires confirment qu'effectivement ils sont d'accord de considérer cette motion comme formulée en termes généraux, l'essentiel étant pour eux le contenu et non pas la forme de la proposition, le Conseil d'Etat serait prêt à proposer l'acceptation de la motion.

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). Par cette motion, nous avions demandé au Conseil d'Etat de modifier la loi afin d'y intégrer une vision nouvelle sous forme d'un encouragement des pratiques interprofessionnelles en réseau dans l'intérêt des patients et j'insiste sur la fin de cette phrase, il s'agit effectivement de travailler dans l'intérêt des patients. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat partage notre avis et notre désir et se propose d'inscrire cette réforme à l'art. 3 al. 2 de la loi sur la santé. Il s'engage à présenter une proposition concrète lors de la prochaine révision de cette même loi. Voilà encore un vœu supplémentaire des motionnaires qui est exaucé.

Comme auteur de cette motion, je suis satisfait de cette réponse à l'exception de la conclusion que je ne comprenais pas. Je suis donc maintenant satisfait d'avoir entendu M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement annoncer que le Conseil d'Etat proposait l'adoption de la motion dans le sens des réflexions du Conseil d'Etat. Le rejet proposé était certainement formel car lié au fait que nous demandions sous forme de piste dans notre idée que notre intention soit inscrite au chapitre «tâches principales de l'Etat», ce qui nous paraissait logique. Or on nous a fait remarquer avec raison que ces dernières ne concernent que les domaines de la promotion de la santé et de la prévention. Je reconnais que la proposition du Conseil d'Etat de modifier un autre article de la loi est bien meilleure. Formellement, en application des articles 64 et 66 de la loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat aurait pu déposer un projet complémentaire transférant notre intention à l'art. 3 al. 2 et demandant dans sa conclusion de rejeter la motion et d'accepter le projet complémentaire. Le Conseil d'Etat n'a pas agi dans ce sens, mais je note qu'il propose l'adoption de la motion, ce qui revient finalement à considérer cette motion comme un projet complémentaire auquel en tant que motionnaire j'adhère. Je verrai ce que dira mon collègue Michel Zadory.

Il est en effet important pour nous que le Grand Conseil manifeste son soutien à cette modification dont le but est de soutenir et d'encourager toute démarche de collaboration dans l'intérêt des patients, entre professionnels de santé motivés, mais souvent confrontés dans l'environnement actuel à des assureurs ne remplissant de loin pas la totalité de leur mission. D'ailleurs, dans l'Hebdo de septembre 2006, devant prendre position face à la constatation que santésuisse tardait à signer un contrat national avec les médecins et les pharmaciens actifs dans les cercles de qualité pour la prescription de médicaments, M. le Conseiller fédéral Couchepin répondait et je le cite: «A Fribourg, au début, quatre caisses y ont cru, bravo à elles! Quant à santésuisse, je n'en connais pas le fonctionnement, mais je ne compte pas sur elle pour moderniser notre système de santé.» Il a ajouté en réponse à une autre question: «Les cercles de qualité sont une excellente innovation, je réfléchis à la possibilité de les encourager sans les rendre obligatoires.» Le souci d'un encouragement étatique existe donc, mais tarde beaucoup à venir. Entre parenthèses, d'autre part, j'ai cité les cercles de qualité comme exemple de collaboration avec un professionnel ayant confirmé son efficacité et dans lequel je suis fortement engagé. On peut imaginer beaucoup d'autres projets à l'avenir.

Autre difficulté rencontrée, le managed care qui devrait se mettre en place au plan national et que le Conseil d'Etat cite dans sa réponse n'est par exemple toujours pas défini. Il s'agit pour nous, les professionnels de la santé de pratiques de soins intégrées en réseau pour améliorer la prise en charge des patients. Il s'agit pour les assureurs d'une forme d'assurance supplémentaire au travers de laquelle ils veulent encore une fois renforcer leur pouvoir. Il est donc temps pour le monde politique de reprendre l'initiative tant sur le plan national que cantonal. Je ne peux pas me contenter de la déclaration du Conseil d'État qui ne peut que regretter le désengagement des assureurs et espérer que les partenaires puissent trouver rapidement un terrain d'entente. Cela ne suffit plus actuellement. Il faudra par exemple dans notre canton que le Conseil d'Etat donne un appui aux négociations futures lorsque cela est nécessaire pour garder l'avance reconnue en matière de développement de ses activités interprofessionnelles en réseau. Il faudra aussi que le Conseil d'Etat s'inquiète des conditions cadres, notamment en matière informatique afin que les professionnels et les institutions publiques puissent dialoguer et s'informer, conditions indispensables pour inciter à des pratiques en réseau. Ce souci est déjà d'actualité dans le canton de Genève par exemple, puisque le Grand Conseil de ce canton travaille à la mise en place d'un réseau sécurisé, dont la carte d'assuré nationale sera la clé d'accès. Il faudra aussi que le canton veille aux dérives intéressées qui détruisent toute velléité de collaboration dans l'intérêt des patients. Vous aurez compris, Mesdames et Messieurs les Députés, que les motionnaires ne demandent

 $<sup>^{\</sup>rm l}$  Déposée et développée le 14 mai 2008, BGC p. 801; réponse du Conseil d'Etat le 19 août 2008, BGC p. 1646.

2074 7 novembre 2008

pas des incitations financières. Ils désirent par contre que l'Etat dispose d'une base légale plus précise, plus évidente pour démontrer sa volonté d'encourager et de soutenir et qu'il ne se contente pas dans l'environnement qui se développe actuellement de regretter et d'espérer.

Dans cet objectif, l'appui du Grand Conseil est essentiel et je vous demande de soutenir cette motion en adoptant son contenu dans le sens formulé par le Conseil d'Etat, sans oublier que des pratiques interprofessionnelles ne sont justifiées que si elles se développent dans l'intérêt des patients.

**Zadory Michel** (*UDC/SVP*, *BR*). Vu l'heure avancée et vu la cyanocérébrale de nous tous, je serai très bref. Je ne reviens pas sur ce que le député pharmacien de Romont vient de dire, je suis tout à fait d'accord avec lui. Pour abréger, je dirais tout simplement que je suis d'accord avec la formulation que vous avez à la page 2 de cette modification de l'art. 3 al. 2 et je suis très content d'avoir appris que le Conseil d'Etat s'est ravisé et a changé son fusil d'épaule.

Menoud Yves (PDC/CVP, GR). Dans sa réponse à la motion des députés Buchmann et Zadory, le Conseil d'Etat rejoint leur avis sur l'importance de la collaboration entre les différents acteurs de la santé et propose de tenir compte de la précision exigée par la motion, ce qui satisfait le groupe démocrate-chrétien. Il est d'autant plus satisfait encore que le Conseil d'Etat propose maintenant l'adoption de la motion contrairement à son avis dans la prise de position du message. Dans ce contexte, le groupe démocrate-chrétien reconnaît la pertinence, approuve et donne la préférence à la modification proposée par le Conseil d'Etat, soit une adjonction à l'article 3 de la loi sur la santé qui mentionne textuellement «l'encouragement des pratiques interprofessionnelles et institutionnelles en réseau de soins». Ainsi la loi sur la santé dotera les décideurs d'une base plus précise qui permettra de non seulement regretter le désengagement des assureurs-maladie, mais leur donnera d'avantage les moyens d'agir. Dès lors, je ne peux, au nom de mon groupe, que vous encourager vivement à tous soutenir cette motion.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Le groupe libéralradical a examiné la motion demandant l'introduction d'un nouvel article dans la loi sur la santé. Effectivement, notre groupe a passé bien du temps avec ce problème de la réponse que donnait le Conseil d'Etat qui était d'accord sur le fond, mais qui proposait une phrase semblable et qui concluait par le rejet de la motion. Cela nous a plus occupés finalement que le fond. Sur le fond, notre groupe pouvait soutenir cette motion avec les remarques suivantes:

Il sied d'améliorer toujours la qualité de la prise en charge des patients dans des conditions financières supportables.

Le pratiques interprofessionnelles sont toujours souhaitables, même si l'on devrait attendre des pratiques interprofessionnelles qu'elles aillent de soi. Les motionnaires veulent que l'Etat encourage les pratiques interprofessionnelles en mettant en place des conditions cadres, le Conseil d'Etat, lui, souhaitait plutôt modifier la disposition qui existe déjà et qui voulait veiller à cette coordination.

Finalement, vous vous êtes mis d'accord. Tout le monde est plus ou moins satisfait de cette version et le groupe libéral-radical retiendra donc cette version que vous avez proposée, que cette motion est formulée maintenant en termes généraux et que vous allez faire cette proposition.

Thomet René (PS/SP, SC). Tenant compte de la cyanocérébrale évoquée par le Docteur Zadory, le groupe socialiste soutient l'objectif visé par la motion de nos collègues Buchmann et Zadory de donner à l'Etat une mission consistant, dans l'intérêt des patients, à encourager les pratiques interprofessionnelles en réseau par la mise en place de conditions cadres adéquates. La motion de nos collègues apparaît comme un coup de marteau supplémentaire sur le clou de la promotion du travail en réseau dans l'intérêt des patients. Nous constatons avec satisfaction à la fois que le Conseil d'Etat a revu d'une certaine façon sa position et que les motionnaires peuvent se mettre d'accord avec la position du Conseil d'Etat. En acceptant cette motion, le groupe socialiste apporte son soutien à une modification de la loi telle que proposée par le Conseil d'Etat.

**Aeby-Egger Nicole** (ACG/MLB, SC). Notre groupe Alliance centre-gauche soutient à l'unanimité cette motion.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les rapporteurs qui se sont prononcés en faveur de cette motion. En ce qui concerne les différentes questions qui ont été soulevées, très rapidement par rapport au soutien du Conseil d'Etat sur les négociations avec santésuisse, je vous rappelle que nous sommes autorité d'approbation et que nous ne pouvons pas nous impliquer dans les négociations à proprement parler. Par contre il est évident pour nous qu'avec les discussions que nous avons avec santésuisse, nous soutenons les modèles qui ont été développés dans le canton. Le canton de Fribourg est vraiment un canton pilote dans ces modèles pour les cercles de qualité, pour l'assistance pharmaceutique et c'est des modèles vraiment que nous soutenons et que nous défendrons.

Par rapport aux conditions cadres, c'est un élément qui est extrêmement important pour nous. Vous savez que nous sommes en train de mettre en place le DPI (dossier patient informatisé) à l'hôpital fribourgeois et ensuite au réseau de soins en santé mentale et pour nous, il faudra effectivement qu'on examine à terme quel accès nous pourrions donner aux différents partenaires extérieurs. C'est quelque chose qui devra être examinée. C'est un élément extrêmement important également.

J'attendais les débats d'aujourd'hui pour venir avec la modification de la loi sur la santé d'abord devant le Conseil d'Etat, ensuite devant le Grand Conseil, donc je vais dès mon retour au bureau confirmer que nous pouvons maintenir l'article tel quel dans notre projet de loi. Il est déjà intégré tel que proposé et vous pour7 novembre 2008 2075

rez en débattre très prochainement dans le cadre de la loi sur la santé.

En ce qui concerne les intérêts des patients, j'aimerais rappeler que pour nous c'est extrêmement important, mais j'aimerais resituer cette motion dans le cadre de la loi sur la santé. La loi sur la santé, pour nous, est dans l'intérêt de la population fribourgeoise et pas uniquement des patients. Je ne voudrais pas réduire la mise en pratique et les collaborations interprofessionnelles uniquement aux patients, mais bien l'ouvrir sur l'ensemble de la population fribourgeoise, parce qu'on se trouve aussi là dans des discussions de prévention quand même. Toute la population, si elle peut être un jour patient, ne l'est pas forcément tout le temps. C'est pour ça que nous n'avons pas repris «dans l'intérêt des patients», sachant que dans le cadre de la loi sur la santé, c'est l'intérêt de la population fribourgeoise que nous visons.

C'est avec ces remarques, M. le Président, que je vous invite toutes et tous à accepter au nom du Conseil d'Etat la motion Buchmann Zadory.

- Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 77 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Crausaz (SC, CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/ SVP), Fürst (LA, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/ŠP), Jendly (SE, PDC/ CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PLR/FDP), LONGCOMP (GL, PDC/CVP), Marbach (GL, PD PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/ SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schorderet G(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total:* 77.

 Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Hommage à M. le Député Charly Haenni, démissionnaire

Le Président. M. le Député, cher Charly, depuis votre élection en 1991 au Grand Conseil, vous avez su faire preuve d'engagement politique et montrer le sérieux avec lequel vous avez abordé les problèmes soulevés au cours des différentes législatures ainsi que le dynamisme avec lequel vous travaillez. Merci M. le Député Haenni de votre engagement sans relâche durant les dix-sept années que vous avez passées sur les bancs de notre Grand Conseil avec en prime la présidence de ce Grand Conseil durant l'année 2003. Je formule mes meilleurs vœux pour votre avenir et je sais que vous ne resterez pas inactif, car j'ai entendu dire que vous présidiez déjà un comité d'organisation d'une grande association fribourgeoise qui fêtera son centième anniversaire en 2010. Ainsi, votre brillante carrière ne sera pas ternie par un carton rouge. Au revoir M. le Député Haenni et nous regrettons qu'aujourd'hui vous ayez déposé les plaques.

- La séance est levée à 12 h 00.

Le Président:

Patrice Longchamp

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, secrétaire générale Reto SCHMID, secrétaire parlementaire